



Administration communale
WINCRANGE

AVIS

Conformément à l'article 16, alinéa 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail a accordé les autorisations suivantes :

- n° 3A/2024/2270/176 du 11 juin 2024, un élévateur à fourches de la marque Combilift, du type C3000CB, avec le n° de construction 28805, requérant : FENSTER MERSCH SA
- n° 3A/2024/2266/176 du 11 juin 2024, un appareil de levage avec ventouses de la marque Robert Kappel, du type Glas-Multi, avec le n° de construction 179, requérant : FENSTER MERSCH SA
- n° 3A/2024/2269/176 du 11 juin 2024, un appareil de levage avec ventouses de la marque EINHAUS, du type TGT PH12, avec le n° de construction A2000220/1100015569 Robert Kappel, du type Glas-Multi, avec le n° de construction 179, requérant : FENSTER MERSCH SA

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du tribunal administratif, appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Wincrange, le 22.07.2024

Le bourgmestre,



Lucien Meyers